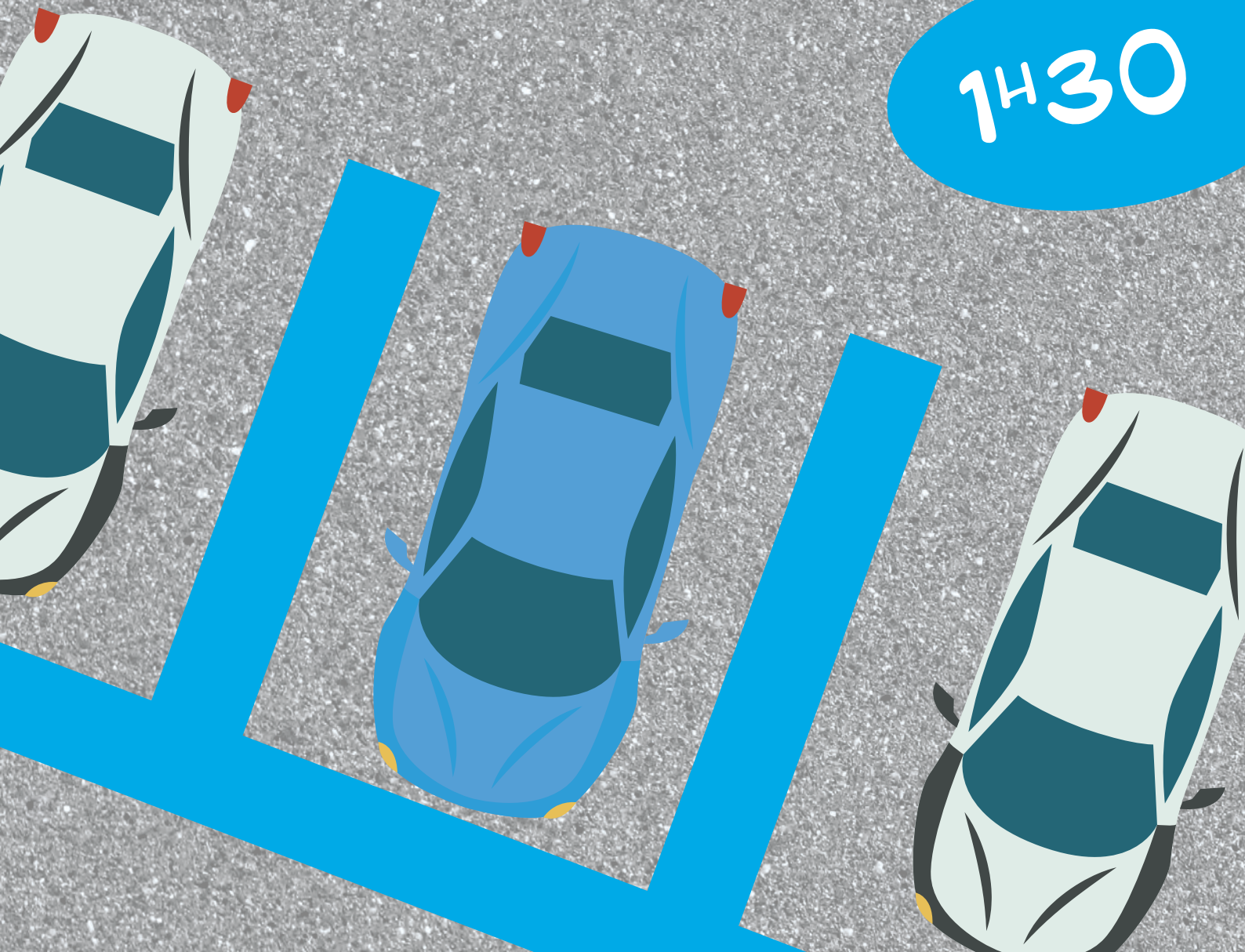
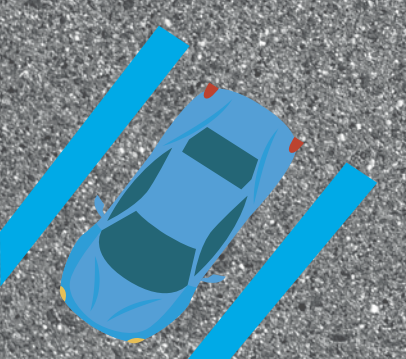


STATIONNEMENT ZONE BLEUE

du lundi au vendredi 9^h - 18^h
samedi 9^h - 12^h

1430





ZONE BLEUE, POURQUOI ?

Pour améliorer les conditions de stationnement dans notre centre-ville et faciliter l'accès à nos commerces de proximité, Rochechouart crée une zone où les emplacements sont clairement matérialisés.

Des atouts pour tout le monde !

La Zone Bleue, ce sont des places de stationnement réglementées mais gratuites, afin de faciliter les déplacements dans notre centre historique :

- Plus de 100 places clairement matérialisées : une meilleure sécurité pour les piétons avec des trottoirs sans voiture ;
- Meilleur accès aux commerces et aux équipements de proximité pour tous, grâce à une plus grande rotation ;
- Suppression des « voitures-ventouses » (qui monopolisent trop longtemps la même place de stationnement).

Attention ! A l'intérieur de ce périmètre, le stationnement est strictement interdit en dehors des emplacements matérialisés.

La signalisation Zone Bleue

Panneau d'entrée



Panneau de sortie



Notez bien que les personnes qui souhaiteraient stationner plus d'1h30 peuvent le faire librement en utilisant les nombreux parkings à quelques dizaines de mètres du centre-bourg.



ZONE BLEUE, MODE D'EMPLOI

Ce dispositif réglemeⁿte les durées de stationnement autorisées sur des emplacements signalés par un marquage au sol (bleu).

Quelques règles simples à respecter

Vous devez utiliser un disque de stationnement («disque bleu») normalisé.



Où se procurer le disque de stationnement ?

- Certains de vos magasins peuvent éventuellement vous en offrir un (n'hésitez pas à leur poser la question).
- Ces disques sont également disponibles à l'achat dans la plupart des enseignes de grande distribution.

Un plus : votre disque est aux normes européennes. Il vous permet donc de stationner dans toutes les Zones Bleues du territoire de l'Union Européenne.

Comment utiliser votre disque ?

C'est facile :

- Il doit être positionné sur la face interne du pare-brise.
- Sur le disque, vous devez indiquer votre heure d'arrivée.

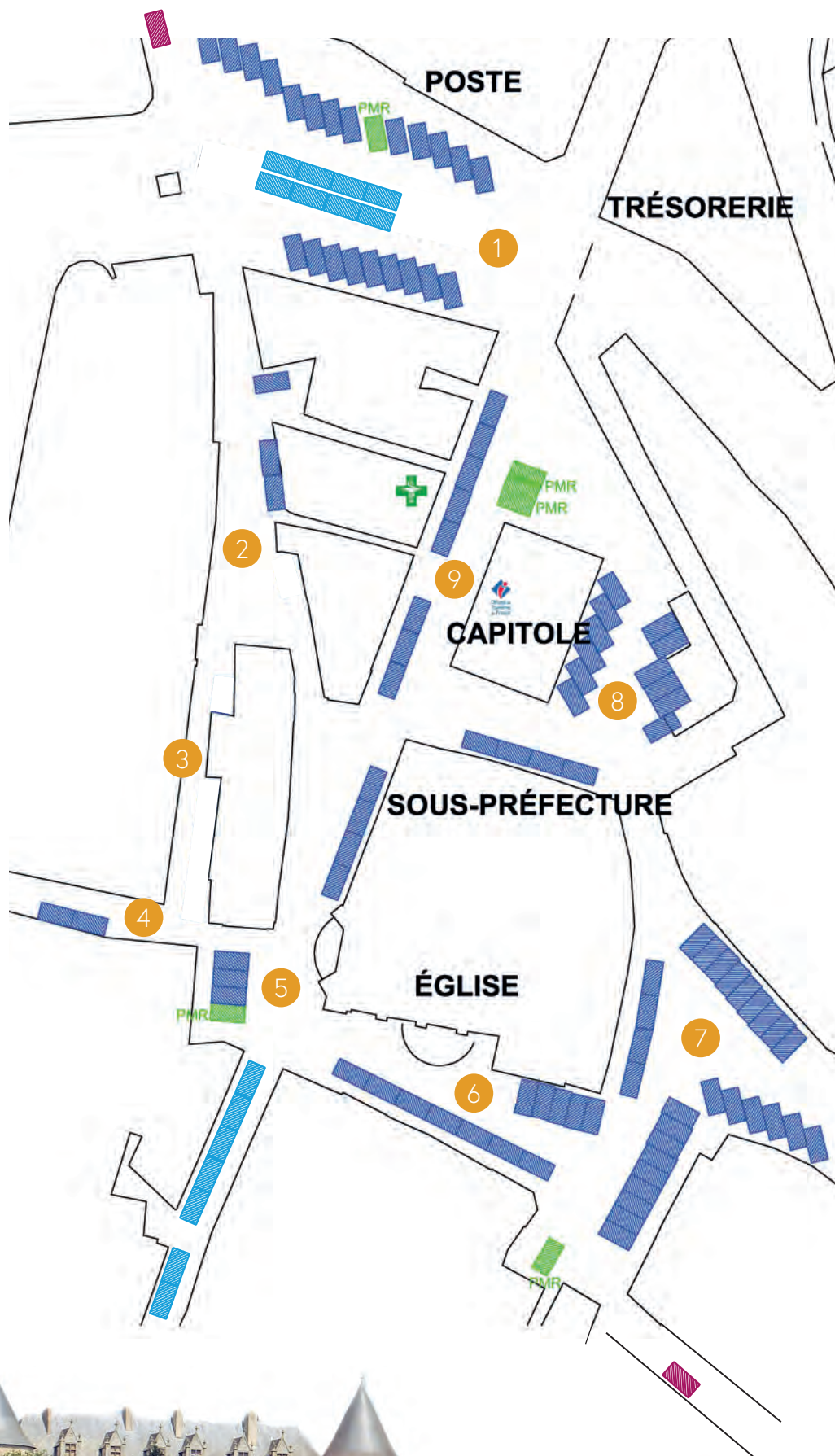
ATTENTION

Si vous stationnez sur une zone « ARRÊT MINUTE » ou « TOLÉRÉ À 10 MINUTES », la mise en place du disque bleu est également OBLIGATOIRE.

Par ailleurs, vous ne pouvez pas rester stationné sur le même emplacement en modifiant après coup l'heure d'arrivée indiquée sur le disque : cela correspondrait à ne pas avoir de disque.

Notez bien que toute infraction à ce règlement vous expose à une contravention de deuxième classe.

ROCHECHOUART



-  Stationnement Zone Bleue
-  Arrêt toléré 10 minutes
-  Arrêt minute
-  Stationnement Personne Mobilité Réduite

- 1 Place Octave Marquet
- 2 Rue Bertrand Bourdeau
- 3 Rue Prévôt Lathière
- 4 Rue Léon Sudrat
- 5 Place de l'Eglise
- 6 Place du Marché
- 7 Place Dupuytren
- 8 Place des Halles
- 9 Rue Victor Hugo

